
Hymne à la liberté offert en don patriotique par le citoyen Maurice, secrétaire commis au comité d'agriculture, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Hymne à la liberté offert en don patriotique par le citoyen Maurice, secrétaire commis au comité d'agriculture, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 183;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40405_t1_0183_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit l'invitation de la section de la maison commune de Paris (1).

« Paris, le 24 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La section de la maison commune a arrêté qu'elle célébrera demain 25 à 11 heures du matin, la mémoire des martyrs de la liberté : Lepeletier, Marat et Châlier. J'aurais désiré être admis à la barre pour prier la Convention nationale d'envoyer une députation à cette cérémonie, mais, citoyen Président, craignant d'arrêter les délibérations, voudrais-tu me suppléer en faisant part à la Convention nationale du désir de ma section; voudrais-tu, aussi, lui faire connaître l'arrêté qu'elle a pris de ne plus exercer d'autre culte que celui de la raison et de la liberté (2).

« Salut et fraternité.

« PELFRESNE. »

Le citoyen Maurice, secrétaire commis au comité d'agriculture de la Convention nationale, fait don à la patrie d'une paire de boucles d'argent et de 7 liv. 10 s. en numéraire. Il offre aussi un *Hymne à la Liberté*, adapté à la musique de Gluck.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du citoyen Maurice (4).

« Ce 24 brumaire, an II de la République française, une et indivisible.

« Le citoyen Maurice, secrétaire commis au comité d'Agriculture, fait don à la patrie d'une paire de boucles d'argent et de 7 livres 10 sols en numéraire; il assure que ce métal est le fléau de l'humanité. Il fait hommage à la Convention d'un hymne à la liberté adapté à la musique de Gluck et désire qu'il puisse être exécuté dans quelque fête nationale.

« MAURICE, secrétaire commis au comité d'agriculture. »

A la Convention nationale.

Hymne à la Liberté.

Sur la musique de Gluck : Le Dieu de Paphos et de Gnide.

Par J.-L. Maurice, secrétaire commis au comité d'agriculture.

Descends de l'Olympe, ô déesse,
Viens en ce terrestre séjour,
Fille du jour,
Des Français sois la prêtresse,
Ton culte sera la sagesse
Et ton encens, leur amour.

Tu charmes notre existence
Et la vieillesse est un nouveau printemps
Tu partages de notre enfance
Les plaisirs, les jeux innocents.
O Liberté ! reçois l'hommage
Des vrais et fiers républicains;
Ils triomphent de l'esclavage
Et partout la raison plane sur les humains.

Le citoyen Desmarres écrit de Cerizay le 18 brumaire, que lors de l'entrée des troupes de la République dans ce bourg, les habitants avaient préparé pour leur arrivée un banquet. La municipalité, écartée depuis longtemps de ses foyers par les brigands, est venue au-devant des troupes de la République. Les femmes, parées de leurs plus beaux atours, s'empressaient de servir les soldats. Un groupe de jeunes filles leur a présenté un bouquet de myrtes et de pommes d'amour.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Desmarres (2).

Armée de l'ouest, camp volant entre Bressuire et Saint-Maixent.

J.-B. Desmarres, commandant des troupes stationnées entre Bressuire et Saint-Maixent, et Teraud, procureur syndic du district dudit Bressuire, commissaire civil à l'armée, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Assez d'autres vous ont envoyé des lauriers, nous vous envoyons les premiers myrtes et pommes d'amour présentés par le malheureux pays qui, si longtemps, a occupé nos armées.

« Que la France entière n'a-t-elle assisté à la soirée d'hier; quel eût été le citoyen qui eût pu s'empêcher de verser des larmes de joie.

« Le bourg de Cerizay, patriote par lui-même, était depuis longtemps envahi par les scélérats qui avaient subjugué ce pays. Quelques-uns d'entre eux avaient été séduits par les brigands, et, comme d'ordinaire, ils étaient les plus cruels ennemis de leurs frères. Nous sommes arrivés à Cerizay avec à peu près 2,000 hommes de troupes de la République, les citoyens avaient préparé pour notre arrivée un banquet pour l'armée. La joie la plus pure régnait parmi eux. La municipalité, écartée depuis longtemps de ses foyers, est venue au-devant de nous. Les femmes, parées de leurs plus beaux atours, s'empressaient de servir nos soldats. Un groupe de jeunes filles nous a présenté le bouquet ci-joint, en se servant des expressions qui commencent notre épître. Elles désiraient, du moins paraissaient désirer, par leurs chants, que la France entière fût témoin de leur réunion; nous leur avons promis de vous faire passer le bouquet que nous avons reçu au nom de la République. Nous nous empressons de tenir parole.

« Nous sommes occupés à faire ramasser les armes et les perturbateurs, et à assurer la tranquillité des bons citoyens. Nous osons dire

(1) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 773.

(2) Applaudissements, d'après le *Mercure universel* [26 brumaire an II (samedi 16 novembre 1793), p. 246, col. 2].

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 213.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 213.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 773.